

Maître d'ouvrage

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

**Aménagement d'un méandre du Tarn
à St-Hilarin,
commune de Rivière-sur-Tarn :
Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 5 :

Arrêté spécifique à la parcelle F 628, commune de Rivière-sur-Tarn portant sur la péremption de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert et la mise en demeure de réaliser les travaux de remise en état

Pièce 1 : Arrêté préfectoral n°940650 du 7 avril 1994, relatif à la péremption d'une autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert à M. René Aigouy

JG/MTP

Arrêté N° **94 0650**

du **7 AVR. 1994**

Objet : Péremption d'une autorisation d'exploiter une
carrière à ciel ouvert.
Commune de Rivière sur Tarn.
M. René AIGOUY.

LE PREFET DE L'AVEYRON

Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- Vu le Code Minier et notamment son article 106 ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation et notamment le titre II du Livre 1er dudit Code, modifié par la loi n° 67-1253 du 30 décembre 1967 d'orientation foncière, elle-même modifiée ;
- Vu le Code Rural et notamment ses articles 98, 103 et suivants ;
- Vu le Code Forestier et notamment ses articles 2, 85 et 157 à 161 ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment son article L. 20 ;
- Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur la protection des monuments historiques ;
- Vu la loi du 2 mai 1930 modifiée sur la protection des sites ;
- Vu la loi n° 64-1205 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution ;
- Vu la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu le décret n° 79-1108 du 20 décembre 1979 relatif aux autorisations de mise en exploitation des carrières, à leur renouvellement, à leur retrait et aux renonciations à celles-ci ;

VU l'arrêté préfectoral n° 83-0084 du 13 janvier 1983 autorisant M. René AIGOUY - domicilié 671, chemin du Vivier - 12100 - MILLAU- à exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et graviers d'alluvions, sise au lieu-dit "Saint-Hilarion" - parcelles n° 628 et 630 - section F du plan cadastral de la commune de RIVIERE SUR TARN ;

VU les rapport et avis du Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement en date du 21 mars 1994 ;

CONSIDERANT

que la carrière ouverte sur les parcelles n° 628 et 630 - section F du plan cadastral de la commune de RIVIERE SUR TARN, au lieu-dit "Saint-Hilarion" n'est plus exploitée depuis 1991 ;

CONSIDERANT

que les travaux de remise en état des sols, prescrits aux articles 9, 10 et 11 de l'arrêté préfectoral du 13 janvier 1983 susvisé, n'ont pas été réalisés ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

- ARRETE -

ARTICLE 1er

L'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et graviers d'alluvions, sise au lieu-dit "Saint-Hilarion" - parcelles n° 628 et 630 - section F du plan cadastral de la commune de RIVIERE SUR TARN, accordée par l'arrêté préfectoral n° 83-0084 du 13 janvier 1983 à M. René AIGOUY - domicilié 671, chemin du Vivier - 12100 - MILLAU- est périmée.

ARTICLE 2

M. René AIGOUY est mis en demeure de réaliser sur le site exploité les travaux de remise en état suivants :

- démolition des bâtiments et ouvrages divers en béton ;
- enlèvement de toutes les ferrailles déposées ou enfouies dans les déblais ;
- enlèvement des déblais qui se déversent dans le lit du Tarn ;
- remise en état des berges naturelles, ou de celles qui ont été créées, avec des pentes ne pouvant pas être inférieures à 20° et supérieures à 45 % ;
- régalinge des sols.

ARTICLE 3

Les travaux prévus à l'article 2 ci-dessus devront être réalisés dans un délai de trois mois à compter de la signature du présent arrêté.

Dans le cas contraire, ils seront réalisés d'office et aux frais de M. René AIGOUY.

ARTICLE 4

- Le Secrétaire Général de la Préfecture,
- le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Aveyron et dont une ampliation sera adressée :

- * au Sous-Préfet de Millau,
- * au Maire de la commune de Rivière sur Tarn,
- * à l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,
- * au Directeur départemental de l'Équipement,
- * au Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- * au Directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- * au Chef du Service départemental de l'Architecture,
- * à M. René AIGOUY - 671, chemin du Vivier - 12100 Millau.

Fait à Rodez, le **7 AVR. 1994**

Pour le préfet,

Le Secrétaire Général,

Jean-Michel LEGENDRE

Pour ampliation

Le Chef de Bureau délégué



Jean-Paul BASTIDE